

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Le principe de ce nouveau protocole est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

1. Mise en place du protocole sanitaire :

Engagement des familles :

Les parents d'élèves s'engagent à :

- assurer une fréquentation régulière.
- ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant la covid-19 chez l'élève ou un membre de la famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'école. **La famille prévient l'école des raisons de cette absence**, dans les plus brefs délais. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école** : en cas de symptômes ou de fièvre (38 °C ou plus), les enfants ne devront pas se rendre à l'école.
- Fournir des mouchoirs en papier jetables
- **Fournir deux masques par jour aux enfants à partir du CP et jusqu'en CM2**. Un sac plastique ou une pochette servira au masque propre et prévoir un sac plastique qui accueillera le masque utilisé. Par exemple : un sac congélation avec un rond vert servira pour les masques propres et un avec une croix rouge sera réservé aux masques utilisés.

Vêtir les élèves avec des tenues simples, qu'ils peuvent ôter facilement, pour que les élèves soient les plus autonomes possibles.

Le jour où l'enseignante indiquera qu'il y a un temps de sport, les élèves arriveront le matin en tenue de sport pour qu'ils n'aient pas à se changer.

Application des gestes barrières :

Les gestes barrières devront être appliqués partout et par tout le monde.



Lavage des mains :

Le lavage des mains des élèves a lieu : à l'arrivée, aux récréations, avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de monter dans le bus ou dès l'arrivée au domicile. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique entre les élèves d'une même classe.

Distanciation physique :

A l'école maternelle, la distanciation physique ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe, en revanche, elle doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

A l'école élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos entre les différentes personnes. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre

élèves d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. La distanciation doit être maintenue entre les élèves de groupes différents.

Port du masque :

Les personnels de l'école portent des masques.

Pour les élèves de l'école maternelle, le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves de l'école élémentaire, à partir du CP, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Ventilation des classes :

Les classes sont aérées à chaque récréation, au moment du déjeuner, avant l'arrivée des élèves et après leur départ.

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains afin de les impliquer dans la limitation de la propagation du virus. Les parents ont un rôle actif dans cet apprentissage.

Limitation du brassage des élèves :

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Des circuits et des aménagements sont mis en place pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (en récréation, aux lavabos, aux entrées et sorties...).

2. Entrée et Sortie des écoles :

Les élèves seront accueillis par une enseignante à l'entrée de chaque bâtiment scolaire.

En maternelle, à partir du 2 novembre, les entrées et sorties se feront ainsi :

8h50-9h00 : **PS-MS accueil des familles (un adulte et un enfant) par l'enseignante, dans la cour de l'école, devant l'entrée du bâtiment.**

8h50-9h00 : MS-GS accueil par l'enseignante devant l'entrée de la maternelle

11h45 : PS-MS sortie dans la cour de l'école

11h45 : MS-GS sortie devant l'entrée de la maternelle

13h15 : **PS-MS accueil des familles (un adulte et un enfant) par l'enseignante, dans la cour de l'école, devant l'entrée du bâtiment.**

13h15 : MS-GS accueil par l'enseignante devant l'entrée de la maternelle

16h30 : PS-MS sortie dans la cour de l'école

16h30 : MS-GS sortie devant l'entrée de la maternelle

A l'école élémentaire

Le matin, au portail devant la mairie :

8h50 – 8h55 : CP-CE1-CE2

8h55 – 9h00 : CM1-CM2

12h00 : sortie du CP au CM2 portail devant la mairie

L'après-midi, au portail devant la mairie

16h25 : CP Les parents sont invités à attendre leurs enfants sur le trottoir situé devant l'école

16h30 : CE1-CE2 Les parents pourront attendre leurs enfants sur le trottoir situé devant la mairie et seront invités à traverser lors de la sortie de la classe

L'après-midi, au portail devant le bureau de la directrice

16h30 : CM1-CM2

Les élèves qui vont à la Maison des jeunes sont pris en charge par les animateurs, à 16h30, dans la cour de l'école.

Je vous remercie de bien vouloir respecter ces horaires et ces lieux.

3. En classe :

Les salles de classe en élémentaire sont aménagées de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Les salles de classe seront aérées avant l'arrivée des élèves et à chaque départ du groupe classe (pendant le temps scolaire et pause méridienne).

Les élèves devront éviter de se déplacer au maximum.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation.

L'accès aux jeux, bancs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré ou après une période sans utilisation d'environ 12h.

4. Le matériel des élèves :

Chaque enfant d'école élémentaire devra avoir dans son sac des mouchoirs à usage unique pour limiter les déplacements.

Chaque enfant d'école élémentaire devra avoir dans son sac une petite bouteille d'eau. Il la sortira uniquement pour boire puis la rangera de suite dans son sac.

A l'école maternelle, les élèves boiront dans un gobelet mis à disposition par la commune qui sera ensuite mis au lavage dès que l'enfant aura bu une fois dedans. Ces gobelets seront lavés ensuite dans le restaurant scolaire.

5. Accueil des parents

L'accès des accompagnateurs à l'établissement n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

6. Restauration scolaire

La restauration est assurée comme à l'habitude, au restaurant scolaire avec des repas livrés par l'ESAT de Veaugues. Les enfants sont servis à l'assiette. Deux services sont organisés.

7. Gestion d'un élève ou d'un personnel présentant des symptômes évocateurs :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...

L'enfant ou l'adulte sera isolé des autres élèves dans le local de permanence de la mairie, local situé à l'école élémentaire.

Sa température sera prise avec un thermomètre sans contact.

Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.

Information des parents de l'élève sur les conduites à tenir et du personnel de santé de l'éducation nationale référent pour aide à l'analyse de la situation.

Respect des processus prescrits par le référent et des processus de nettoyage

En cas de test positif : information de la direction de l'école aux services académiques qui définiront en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.

Je vous communique les numéros de téléphone des personnels de santé travaillant auprès de notre établissement
Infirmière du collège de Sancerre : 02 48 54 23 39
Cellule médicale départementale : 02 38 79 45 15

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les parents d'élèves, l'expression de ma sincère considération.

N. Maupas
Directrice de l'école